



## **ARRETE N° 01 -2024 de délégation de signature**

La Présidente de la Régie personnalisée de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

Vu les statuts de la régie personnalisée Orchestre symphonique de Mulhouse

Vu la délibération du Conseil d'administration n°002.2023 du 15 mars 2023 prévoyant les délégations de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

Vu le Code Général des collectivités territoriales et en particulier ses articles R.2221-18 à R.2221-24 et R.2221-57 à 58,

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Monsieur **Guillaume HEBERT**, né le 24 octobre 1980, occupe les fonctions de Directeur général de l'Orchestre symphonique de Mulhouse.

Délégation de signature lui est donnée pour les actes suivants :

- Actes de passation et d'exécution des marchés publics et accords-cadres, d'un montant inférieur ou à égal à 25 000€ HT
- Actes et contrats d'engagement, avenants et ruptures d'engagement des musiciens et techniciens du spectacle non permanents et des musiciens remplaçants ainsi que des conférenciers jusqu'à un montant individuel de 5 000€ HT ou bruts, pour les actes d'engagement ne dépassant pas un mois.
- Contrats de cession de droits audiovisuels pour un montant n'excédant pas 4 600 € HT
- Conventions de louage du matériel (matériel orchestral, matériel musical), et des contrats de location avec les éditeurs d'une durée inférieure à un an

#### **Article 2 :**

La délégation visée à l'article 1 du présent arrêté est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

**Article 3 :**

Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est valable jusqu'au terme du mandat de la Présidente du Conseil d'administration, sauf révocation de ma part.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Régie, inséré au Registre des arrêtés et dont ampliation sera notifiée à :

- M. Guillaume HEBERT
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- M. le Trésorier Principal Municipal
- M. le Procureur de la République-Tribunal de Grande Instance de Mulhouse

Fait à Mulhouse, le 08 janvier 2024

La Présidente  
Anne-Catherine GOETZ

Spécimen de signature :

Spécimen de paraphe :

ACG